



Procès-verbal n°01/2022 de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'ONCA

En date du treize novembre deux mille vingt-deux, l'Assemblée Générale de l'Organisation Nationale des Comptables Agréés tenue à l'hôtel Mariott - Bab Ezzouar Alger, est ouverte à 10h00.

Un bureau de l'AGO est désigné par les membres de l'Assemblée Générale composé de quatre membres :

NOMS ET PRENOMS	QUALITE
M.BRAHIMI AbdErrahmane	Président
M.Nia Brahim	Rapporteur
M.LEBBIHI Mokdad	1er Ascesseur
M.YAHIA AISSA Med Cherif	2eme Ascesseur

Pour dériver les travaux et le déroulement de l'AGO comme suit:

- 1- Constater la liste des professionnels inscrits au tableau diffusé par le CNC "Décision N° 199 du 14/06/2022".
- 2- Constater les listes des participants.
- 3- Constater et valider les procurations.
- 4- Compter les professionnels présents.



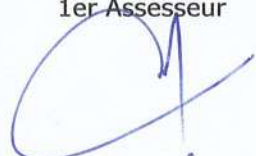

Pour cela, nous avons constaté que le quorum n'est pas atteint et ce compte tenu des statistiques suivantes :

- Le nombre des professionnels inscrits sur le tableau et de 2752, détaillé:
 - Personnes physique: 2746
 - Personne morale: 06
- Le nombre des professionnels présents: 161
- Le nombre des procurations : 12
- Le nombre total: 173

Qui représente 06%.

Le bureau a déclaré que le quorum n'est pas atteint, en vertu de l'article 21 du D.EX.11-27Du 11/01/2011, une deuxième réunion de l'AGO doit tenir dans un délai de trente (30) jours, suite au rapport de la séance du : 13/11/2022.

La réunion est levée à 12h05.

Président	Rapporteur	1er Assesseur	2ème Assesseur
			

8